



**MODE D'EMPLOI
DE VOTRE PISCINE
DESINFECTATION AU SEL
(ELECTROLYSE)**

LES CONDITIONS D'UN TRAITEMENT EFFICACE DE L'EAU DE VOTRE PISCINE

ATTENTION : Un traitement incorrect peut causer des problèmes de filtration, tâcher ou décolorer le revêtement de votre piscine. Les indications à venir sont données pour que le traitement de l'eau n'affecte pas le gelcoat.

Contrôle du pH (Potentiel Hydrogène), celui-ci doit être impérativement régulé 1 fois par semaine afin de ne pas détériorer votre système ainsi que votre revêtement !

Il s'agit de l'état d'*acidité* ou d'*alcalinité* de l'eau mesurée par le pH. **Ce dernier doit se situer entre 7,2 et 7,6** pour permettre une efficacité et stabilité optimales des désinfectants. Lorsqu'on s'écarte de ces valeurs, on s'expose à des ennuis plus ou moins importants :

- Un pH supérieur à 7,6 diminue l'efficacité de la chloration, l'eau étant trop alcaline ou trop basique. En conséquence, on est obligé de mettre plus de chlore afin d'arriver au même résultat. Pour résoudre ce problème, il vous faut corriger le pH en mettant du **PH MOINS EN Poudre soit 150gr pour 10m³ pour une correction de 0,2 unité**. Pensez à contrôler à nouveau quelques heures après.

- Un pH inférieur à 7,2 atteste que l'eau de votre bassin est acide. Le risque de corrosion des parties métalliques existe, le fer se retrouvant en solution peut provoquer des tâches de rouille. Dans ce cas, corrigez le pH en mettant du **PH PLUS EN Poudre soit 100gr pour 10m³ pour une correction de 0,2 unité**. Pensez encore une fois à revérifier à l'aide d'un nouveau test.

Désinfection de l'eau

Une fois le pH réglé, il convient de maintenir les concentrations de produits désinfectants à des taux permettant de toujours profiter d'une eau désinfectée et désinfectante.

La filtration retient les impuretés qui atteignent une certaine taille mais n'empêche pas le développement des micro-organismes. Pour cela, il faut désinfecter l'eau.

A savoir : Par temps chauds (en saison d'été), la dose de production de votre Electrolyse au sel doit être augmentée de l'ordre de 10%, le développement des algues étant plus important et le chlore tendant à s'évaporer davantage.

Il existe différents types de produits chlorés :

⑤ Chloration Automatique (Electrolyse) :

⇨ **CHLORINATEUR A SEL** : cet appareil de basse tension qui est couplé à la pompe, hydrolyse le sel et dégage de l'hypochlorite de sodium soit du chlore gazeux.

Le **taux de sel doit se situer entre 4 et 5 g par litre** (9 à 10 fois moins que l'eau de mer) soit **50 kg pour 10 m³**.

Avantage : c'est le système le plus sûr et déjà éprouvé depuis 25 ans.

le taux de chlore est régulier ; il n'y a donc pas de sous chloration ni de sur chloration. Il suffit de **mettre un sac de sel de 50 Kg tous les 40 à 50 jours**.

De plus, il est particulièrement doux (non agressif pour les yeux, la peau et les oreilles) et économique (il se rentabilise en seulement 1 an par rapport à la chloration classique).

⑥ Les chlores chocs (granulés ou pastilles stabilisés)

ATTENTION : il est très important de baisser au minimum pendant 24H votre production de sel de votre électrolyse lors d'un traitement choc, il est idéal de réguler votre PH avant cette opération.

Les granulés à dissolution rapide, 56 et 63%, permettent des chlurations chocs. Ces traitements sont à utiliser uniquement lorsque l'eau du bassin a tourné ou encore après une journée de très forte fréquentation.

Le produit présentant le plus d'avantage est le granulé à 56% de chlore libre.

Dose : granulés 63% ou 56% : 50 à 100g par tranche de 10 m³.

Les pastilles chocs 50/20 à dissolution rapide sont très pratiques car pré-dosées.

Dose : 5 pastilles pour 10 m³.

⑥ Les flocculants

L'eau de votre piscine peut être trouble, soit à cause du nombre élevé de baigneurs, soit à cause d'une pollution soudaine. Les flocculants chaussettes spécifiques ou encore les pastilles flocculantes compatibles avec tous types de filtres permettent d'améliorer la finesse de filtration. Grâce à cette floculation sur le filtre, les plus petites particules sont retenues.

Nettoyage de votre piscine

- ⇒ Nettoyer toujours et uniquement avec un balai à longs poils pour le fond et les parois
- ⇒ Aspirez l'excès de sédiments
- ⇒ Retirez les débris flottants avec l'épuisette
- ⇒ Nettoyez la ligne d'eau avec un produit spécial ligne d'eau

Concernant les robots de nettoyage, utilisez des modèles étudiés pour le type de revêtement de votre piscine à savoir : BARACUDA, HUG BUGG, NAVIGATOR PRO, VORTEX, INDIGO, SWEEPY ...

Nettoyage du préfiltre de votre pompe

- ⇒ Stopper toujours le moteur avant chaque manœuvre.
- ⇒ Fermer les vannes ¼ de tour.
- ⇒ Mettre la vanne multivoies du filtre sur la position « CLOSED ».
- ⇒ Sortir le panier préfiltre de votre pompe, le nettoyer, le remettre puis fermer le couvercle.
- ⇒ Ne pas oublier de remettre les vannes ¼ de tour en position OUVERT et la vanne multivoies du filtre sur position « FILTRATION ».

NETTOYAGE DE LA CELLULE DE LE LECTROLYSEUR :

ATTENTION : Cette opération se fait 1 fois par an, il est important de le faire afin de prolonger au maximum la durée de vie de votre appareil.

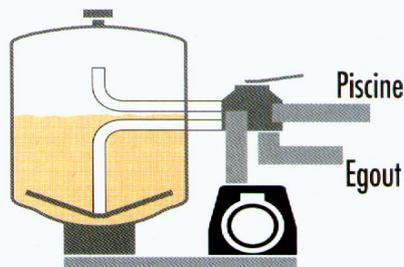
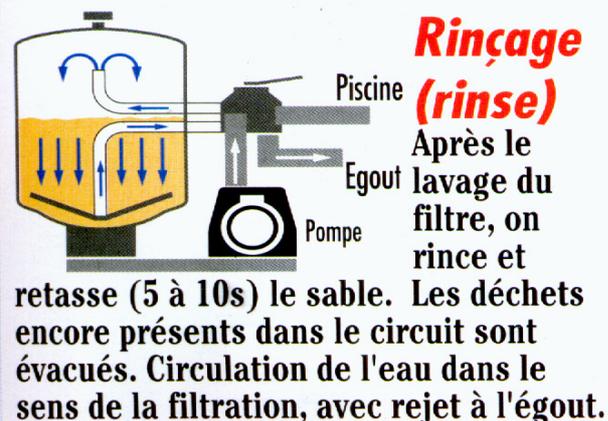
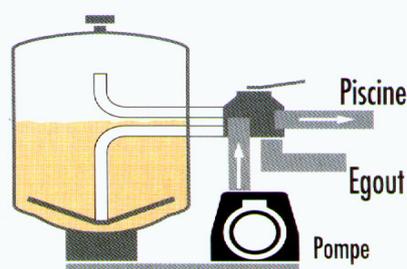
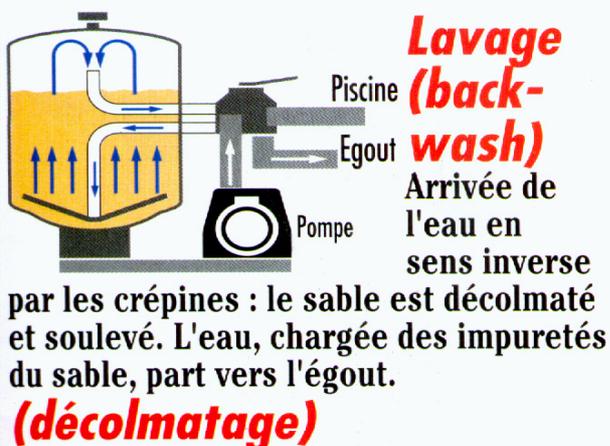
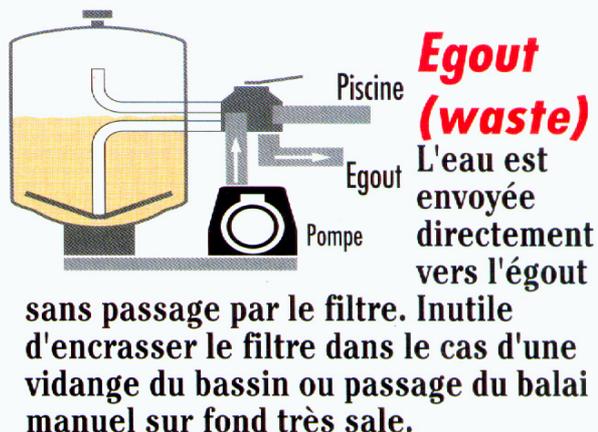
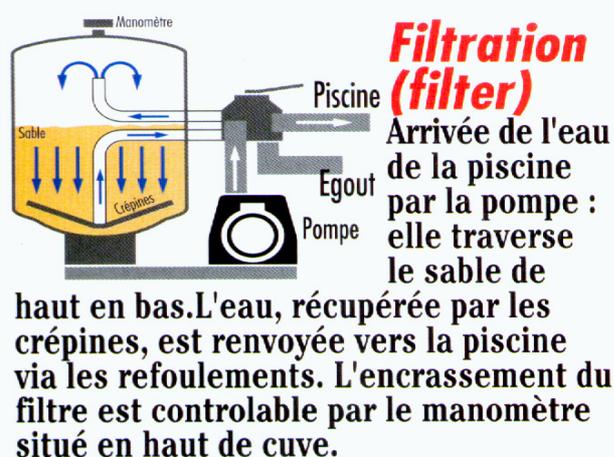
- 1- Arrêter la pompe.
- 2- Fermer les deux vannes (« skimmer » et « refoulement »)
- 3- Retirer les cosses électriques sur la cellule.
- 4- Dévisser la cellule.
- 5- Tremper la cellule dans une solution d'acide (= 1 volume d'acide chlorydrique + 10 volumes d'eau) pendant un maximum de 10 minutes.
- 6- Rincer la cellule à l'eau douce.
- 7- Revisser la cellule.
- 8- Remettre les cosses électriques.
- 9- Ouvrir les deux vannes, (« skimmer » et « refoulement »).
- 10- Remettre la pompe en route.

NB : en période cyclonique ou de fortes pluies, penser à couper l'alimentation électrique au compteur. NE PAS METTRE LA POMPE EN FONCTIONNEMENT.

Nettoyage du filtre à sable « BACKWASH » (Cette manipulation ne se fait que si la pression de votre manomètre a augmenté).

- ⇒ Stopper toujours le moteur avant chaque manœuvre (MODE ARRET).
- ⇒ Mettre la vanne multivoies du filtre sur position « BACKWASH ».
- ⇒ Appuyez sur le bouton « LAVAGE » de votre électrolyse, l'opération de lavage dure environ 1 minute.
- ⇒ Une fois l'opération terminée, positionnez la vanne multivoies sur « RINCAGE ».
- ⇒ Remettre le moteur en marche en « MODE MANUEL », l'opération de lavage dure environ 15 sec.
- ⇒ Stopper encore une fois le moteur.
- ⇒ Mettre la vanne multivoies du filtre sur position « FILTRATION ».
- ⇒ Remettre le moteur en marche « AUTO » en s'assurant que le préfiltre de la pompe est fermé.

Les 6 fonctions d'une vanne multivoies



La fiscalité

Vous devez **déclarer la présence de votre piscine aux services des impôts dans les 90 jours qui suivent la réception de l'ouvrage**. Il faut savoir que l'administration fiscale tient à jour les plans cadastraux au moyen de photographie aérienne ; les piscines se trouvent ainsi tout naturellement répertoriées.

La taxe d'habitation

Cette taxe est due pour tous les locaux meublés affectés à l'habitation. Elle est calculée d'après la valeur locative des habitations et de leurs dépendances.

La piscine, en raison de sa situation et de sa destination, est considérée comme une dépendance de la maison. Elle est donc bien imposable. Au titre de construction nouvelle, elle peut bénéficier de l'exonération temporaire de taxe foncière accordée durant les deux années qui suivent son achèvement.

L'évaluation des piscines se fait distinctement de celle de l'habitation. Ce calcul s'effectue suivant accords de la commission communale des impôts et de l'administration fiscale. Il varie selon les communes, et selon la qualité de la piscine, il est réactualisé.

La taxe foncière

Les piscines sont soumises à taxation dès lors que leur construction, ou leur maintien, nécessite la construction d'un cadre en maçonnerie de quelque nature que ce soit (**au titre des articles 1380 et 1381 du code général des impôts**).

Mais les contraintes administratives étant parfois sujettes à interprétation, il est prudent de vous renseigner auprès des services fiscaux compétents pour toute précision circonstanciée.

L'assiette de la taxe foncière s'établit d'après la valeur locative de la piscine, comme pour la taxe d'habitation.

SECURITE (www.propiscines.fr)

**L'accident n'arrive pas qu'aux autres !
Soyez prêt à y faire face !**

1 - Surveillez et Agissez

- **La surveillance des enfants doit être rapprochée et constante**
- Désignez un seul responsable de la sécurité,
- Renforcez la surveillance lorsqu'il y a plusieurs utilisateurs dans la piscine,
- Imposez un équipement personnel de flottaison (personne ne sachant pas nager),
- Apprenez à nager à vos enfants dès que possible,
- Mouillez nuque, bras et jambes avant d'entrer dans l'eau,
- Apprenez les gestes qui sauvent et surtout ceux spécifiques aux enfants,
- Interdisez le plongeon ou les sauts en présence de jeunes enfants,
- Interdisez la course et les jeux vifs aux abords de la piscine,
- N'autorisez pas l'accès à la piscine sans gilet ou brassière pour un enfant ne sachant pas bien nager et non accompagné dans l'eau,
- Ne laissez pas de jouets à proximité et dans le bassin qui n'est pas surveillé,
- Maintenez en permanence une eau limpide et saine,
- Stockez les produits de traitement d'eau hors de la portée des enfants.

2 - Prévoyez

Certains équipements pouvant contribuer à la sécurité :

- Les barrières de protection : **norme NF P 90 306,**
- Les alarmes périmétriques ou d'immersion : **norme NF P 90 307-1 ou NF P 90-307/A1,**
- Les couvertures de sécurité : volets roulants automatiques, couvertures à barres, bâches tendues à l'extérieur des margelles du bassin, fonds de piscines remontants : **norme NF P 90 308,**
- Les abris de piscines : **norme NF P 90 309.**
- Détecteur électronique de passage ou de chute, en service et opérationnel,
- Téléphone accessible près du bassin (portable ou non)
- Bouée et perche à proximité du bassin.

**Ces équipements sont une aide à la sécurité,
ils ne remplacent en aucun cas une surveillance rapprochée.**

3 - En cas d'accident

- Sortez l'enfant de l'eau le plus rapidement possible,
- Appelez immédiatement du secours et suivez les conseils qui vous seront donnés,
- Remplacez les habits mouillés par des couvertures chaudes.

Pompiers : 18

SAMU : 15

Votre médecin

Votre centre anti-poison